

Délibération du Conseil municipal

Séance du 10 mars 2026

Le dix mars deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à BOYER Emilie
LECOMTE Delphine à GUIBERT Vincent
VIGNER Jean-Philippe à LIOTON Valérie

Absents

DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LECACHEUR Julien et PICARD Corinne

Convocation adressée le 4 mars 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 11 mars 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1003-12 | Personnel – Modification du tableau des emplois détaillé

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2323-1, R 2313-3,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu la délibération 25SE1612-20 relative au tableau des emplois au 1^{er} janvier 2026,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 3 mars 2026,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la modification du tableau des emplois comme suit :

SUPPRESSION DES POSTES		CREATION DES POSTES	
Grade	ETP	Grade	ETP
Agent de maîtrise à 35/35ème	1	Agent de maîtrise principal à 35/35ème	1
Attaché à 35/35ème	1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à 35/35ème	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 34.50/35 ^{ème} au 01/07/2026	0.99	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à 34.50/35 ^{ème} au 01/07/2026	0.99
Adjoint territorial d'animation à 22/35ème au 01/07/2026	0.63	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à 22/35 ^{ème} au 01/07/2026	0.63
Adjoint technique principal 2classe à 32/35ème (au 01/04/2026)	0.91	Adjoint technique principal 2ème classe à 35/35ème au (01/04/2026)	1
Adjoint technique à 35/35ème (au 01/04/2026)	1	Adjoint technique à 32/35ème au (01/04/2026)	0.91
Educateur de jeunes enfants à 35/35ème	1	Assistant socio-éducatif à 31.5/35ème	0.90

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON


